

ASSOCIATION TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT SUISSE SECTION FRIBOURG



Notre comité, de gauche à droite : Simon Bischof, Gérald Collaud, Jacques Monnard, Paul Coudret (président jusqu'au 7 mai 2022), Sophie Tritten, Alexis Barrière (président), Andrea Felder, Prisca Vythelingum

Rapport Annuel 2022

ATE Fribourg, Route de la Fonderie 8C, 1700 Fribourg

info@ate-fr.ch

www.ate-fr.ch

Pour une mobilité
d'avenir



Éditorial

Chères et Chers Membres,

En 2022, l'ATE section Fribourg a poursuivi son combat contre les anciennes pratiques qui veulent continuer à laisser la voiture dominer notre espace public. D'aucuns pourraient penser que cette lutte deviendrait de plus en plus évidente avec le temps, que les collectivités et les promoteurs immobiliers intégreraient de manière proactive et innovante des solutions pour par exemple de véritables écoquartiers ou des voies de mobilité actives réellement attractives. Mais non. Nous avons malheureusement pu le constater lors de certaines oppositions que nous avons pu faire cette année, notamment pour le PAD «le Terraillet» à Bulle, ou le réaménagement de la route Tavel–Alterswil. Le développement économique du canton ne fait pas exception, au contraire, l'État pense toujours que la création de zones d'activité dans des lieux qui ne sont reliés d'aucune manière au réseau ferroviaire ou même proche de routes structurantes déjà existantes est une bonne idée. Le développement d'AgriCo à Saint–Aubin, pour lequel nous avons tout de même obtenu de participer au guichet de la mobilité, en est un début d'exemple. Le lien avec la gare de Domdidier, toute proche pour faire du ferroutage, avait presque été oublié dans le projet ou en tout cas sans réelle volonté de s'engager dans cette voie. Mais cette zone paraît presque idéale quand on la compare au projet passéiste de zone d'activité au Pré–aux–Moines à Marly qui pour voir le jour nécessiterait la création d'une route complètement démesurée pour la relier plus directement l'autoroute.

Mais n'oublions pas malgré tout les quelques avancées positives dans notre beau canton : l'acceptation du 30km/h pour environ 75% des routes de la capitale cantonale qui sera mise en place par étape, avec une première étape fin 2023. L'augmentation de la desserte en

transports publics dans le sud du canton est également réjouissante et on l'espère permettra de réduire la part de trafic individuel motorisé (TIM) dans cette région. L'ATE section Fribourg avance également dans son projet d'améliorer l'accès en mobilité active ou en transports publics de la zone du plateau d'Agy grâce à son partenariat avec le centre commercial Poya qui permettra d'avoir un véhicule *Moblity* de transport disponible directement sur le parking, mais également dans le futur d'avoir des accès améliorés pour les piéton·nes et les vélos.

Les défis sont encore grands et nombreux en cette année où je reprends la présidence de cette association, mais le comité avec sa très active et engagée secrétaire générale, Prisca Vythelingum, que je remercie ici, fera tout ce qu'il pourra pour que notre canton s'engage définitivement dans la voie d'une vraie transition écologique. Nous l'avons dit lors de notre dernière Assemblée Générale et nous le répétons, nous utilisons notre droit à faire opposition régulièrement car les autorités cantonales et communales ne prennent pas suffisamment la peine de venir nous consulter avant qu'il soit trop tard. Notre porte est ouverte, discutons ensemble, trouvons des solutions, les enjeux sont trop importants pour continuer dans cette voie.

Alexis Barrière, Président

Vie de la section

Membres

Le nombre des membres de la section est passé de 2'320 à 2'315 entre fin 2021 et fin 2022.

Rapports annuels en ligne

Notre rapport annuel peut être consulté et téléchargé sur le site de la section :

<https://www.ate-fr.ch/activites/rapports-annuels>.

Cependant, pour celles et ceux qui le souhaitent, une version papier peut être commandée au secrétariat général (info@ate-fr.ch).

Assemblée générale 2022

L'Assemblée générale 2022 a eu lieu le 7 mai 2022 à 11h00 dans la salle de conférence Quadrant, Rue St-Nicolas de Flüe 2, 1700 Fribourg. Les comptes et le budget ont été approuvés à l'unanimité.

Paul Marie Coudret a annoncé sa démission du comité et de la Présidence. Sophie Tritten a accepté de rejoindre le comité et elle s'est présentée.

Les membres du comité suivant·es ont été élu·es et ré-élu·es par acclamation : Alexis Barrière, Simon Bischof, Gérald Collaud, Andrea Felder et Jacques Monnard et Sophie Tritten. Ensuite, l'assemblée générale a élu par acclamation Alexis Barrière au poste de président de la section, et Gérald Collaud au poste de caissier.

Après un léger repas, Monsieur Antonin Danalet, co-responsable de la modélisation des transports au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a clôturé l'Assemblée générale par une présentation intitulée : « Transport et mobilité : Observation, modélisation et perspectives ».

Actions

Pédibus

Le canton de Fribourg a des lignes actives dans 44 Communes en 2022. Ce qui représente environ 644 enfants.

La coordination Pedibus a continué à promouvoir la sécurité sur le chemin de l'école au travers de différentes actions :

- Le projet « histoire en mouvement » a vu le jour en collaboration avec le Pédibus Vaud afin de favoriser l'activité physique par le jeu. L'histoire Pedibus dans la savane, contée par une comédienne professionnelle, invite les enfants à suivre une ligne Pedibus exotique. Le projet a donné lieu à deux événements *live* et un enregistrement audio.
- Avec le slogan « activons nos supers-pouvoirs ! », la campagne de cette année de la journée internationale à pied à l'école a rappelé tout ce que les enfants ont à gagner en allant à l'école à pied ou à vélo plutôt qu'en se faisant déposer en voiture : santé, rencontres, partages, apprentissage de la sécurité et de l'autonomie. Les bienfaits de la mobilité active sont multiples et ils ont été célébrés en grande pompe dans le canton Fribourg notamment dans le quartier du Schönberg et à Courtepin.
- La coordination Pedibus Fribourg a participé à plus d'une vingtaine de séances d'information. L'occasion de susciter de l'intérêt pour le système Pedibus et de répondre directement aux questions.
- La campagne Pedibus d'affichage a largement bénéficié du soutien du service de la santé Publique, de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) de la Police

cantonale fribourgeoise et des Polices communales, des TPF, de CarPostal et de la SGA.

Toutes ces actions n'auraient pas été possible sans l'exemple des familles qui s'investissent bénévolement et créent des liens sociaux solidaires dans nos communes. Une aventure soutenue par nos partenaires.

Lyane Wieland

Une Mobility au centre commercial Poya Centre

L'ATE Fribourg dans le cadre d'une convention avec le centre commercial Poya bénéficie d'un fond pour développer l'accès et la mobilité active autour du centre commercial. En attendant la mise en place de mesures pour la mobilité active, nous avons pu conclure un contrat avec *Mobility* pour l'installation d'un véhicule de transport électrique dans le parking du centre. Le véhicule devrait être installé courant 2023. Il s'agira d'un des premiers véhicules de transport électrique installé par *Mobility*.

L'idée de ce véhicule est en premier lieu évidemment de promouvoir l'auto-partage. Si les personnes fréquentant les centres commerciaux du plateau d'Agy n'utilisaient un véhicule que lorsque cela est vraiment nécessaire et partageaient des voitures en cas de besoin, les embouteillages ne serait certainement qu'un lointain souvenir.

Alexis Barrière

Groupe de travail Centre commercial Poya

L'ATE section Fribourg dispose d'un fonds spécifiquement dédié à favoriser l'usage de la mobilité douce pour les personnes se rendant dans le centre commercial "Poya Centre". Après avoir décidé de mettre à disposition une voiture *Mobility* sur le site, l'ATE cherche à poursuivre son action.

C'est dans ce contexte que nous avons mandaté le bureau de mobilité Mobil'homme pour nous accompagner dans une après-midi de réflexion. Cette demi-journée a eu lieu avec une grande partie du comité ainsi que des représentants des propriétaires (UBS Investissement,) et du gestionnaire (Wincasa) du centre commercial. Au terme de cette réunion, nous avons recensé toute une série de mesures concrètes pour le court terme comme pour le moyen terme.

Dans la première catégorie se trouvent principalement l'amélioration de l'accès (confort et sécurité) piétonnier entre enseignes et depuis les arrêts de transports publics, des billets conjoints clients "loisirs" (escape game) et TP, ainsi qu'une première réflexion sur la mise en place d'un service de livraison à domicile via mutualisation des achats avec Agy Centre.

A moyen terme, les mesures vont de l'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique, à la mise à disposition de places de parking pour le stationnement des covoiturages, en passant par la création d'un site web répertoriant toutes les solutions de déplacement alternatives à la voiture. Nous espérons que ces réflexions et ces propositions de mesures nous permettront de diminuer encore l'impact des transports individuels motorisés dans ce secteur déjà très surchargé.

Gérald Collaud

Dossiers Broye

Convention avec l'ECPF – AgriCO in St-Aubin

L'ATE section Fribourg a signé une convention avec l'Établissement cantonal pour la politique foncière active (ECPF) et retiré son recours contre le projet AgriCo à St-Aubin. C'est un résultat en demi-teinte.

D'un côté, nous sommes reconnaissants pour tous les efforts consentis par les acteurs et les actrices présent·es pour réduire les effets négatifs de la mobilité du futur site d'activité AgriCo et nous allons nous investir sérieusement au sein du guichet de la mobilité afin de limiter les dégâts de notre mobilité sur notre environnement (bruit, air et climat). De plus, nous avons jugé raisonnable de signer car premièrement, l'ECPF nous a donné des garanties pour réduire le nombre de places de stationnement. Deuxièmement les responsables du projet se sont engagé·es à étudier sérieusement la faisabilité du transport marchandise par le rail : Troisièmement, sans l'implication de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), nous n'avons ni les moyens légaux, ni les moyens financiers de poursuivre. D'un autre côté, nous sommes terriblement inquiets et inquiètes car ces efforts sont clairement insuffisants par rapport aux enjeux du climat et de la disparition du vivant. En effet, le guichet de la mobilité est un organe consultatif et dont nous ne sommes qu'un des partenaires. D'autre part, nous avons tous ensemble négocié afin de réduire les impacts négatifs d'un projet du passé au lieu d'inventer un site d'activité qui soutient le développement d'une mobilité d'avenir (propre, partagée, efficiente et/ou active).

Nous sommes restés dans un système qui manque terriblement d'ambitions pour réduire son empreinte carbone malgré l'urgence. De fait, le canton de Fribourg fait de la promotion foncière sur un site mal desservi en transports publics et avec peu de possibilité de développer le transport marchandise.

Nous espérons que celui-ci est le dernier et nous demandons instamment au canton de renoncer à développer le site Pré-aux-Moines à Marly afin de concentrer ses efforts de promotion foncière active sur des sites avec une bonne desserte en transports publics et

un accès simple au transport de marchandises par le rail.

Prisca Vythelingum

Sevaz – Opposition PAD la Condémine

L'ATE, section Fribourg a fait opposition à la modification du Plan d'aménagement local (PAD) la Condémine. Nous considérons que le dossier doit être complété par une étude de mobilité multimodale conséquente qui planifie la mobilité pour l'entier du site. Cette étude doit indiquer comment les limites fixées dans le règlement sont et seront respectés :

- un trafic moyen journalier qui ne dépasse pas 1000 TJM/jour ;
- une moyenne annuelle du trafic poids lourds de maximum 360 mouvements par jour mais pas plus de 206 mouvement de poids lourd le dimanche ;
- entre 22h00 et 6h00, le trafic poids lourds ne dépassera pas 60 mouvements dont maximum 16 en direction d'Estavayer-le-Lac.

Nous demandons que l'étude de mobilité multimodale clarifie la procédure de comptage et les organes de contrôle, les mesures d'incitation pour assurer le respect des maxima fixés ci-dessus (incitation mobilité active, transport public, plan de mobilité du site), et les mesures correctives si ces maximas étaient dépassés.

Prisca Vythelingum

Dossier Glâne

Romont – Route de Contournement

Le projet de la route de contournement de Romont avance. Il est important que nous nous mobilisions. Dans le plan directeur cantonal

le projet de route a été classé en coordination réglée alors que l'itinéraire n'était pas encore choisi !

Lors de la Conférence de presse du 27 septembre 2022 organisée par [l'Association Stop contournement](#), nous avons fait passer le message suivant au travers de notre secrétaire générale, Prisca Vythelingum : "Je trouve indécent que le canton investisse l'argent public dans de pareils projets routiers alors que l'on vit une double crise du climat et de la biodiversité". Prisca Vythelingum a fustigé un projet encourageant "une mobilité polluante et abrutissante. Les études démontrent que dans les cinq ans qui suivent la réalisation d'un tel projet, le trafic dans les zones annexes retrouve le niveau initial." Selon elle, une telle route promeut le trafic individuel : "Quand on accélère un parcours, on encourage les usagers et les usagères à aller plus loin, à s'installer plus loin." Et la secrétaire générale de s'interroger : "Pourquoi l'État ne chiffre jamais ses projets ? On n'a même pas de ratio coût opportunité." [Article complet dans La Liberté](#).

Prisca Vythelingum

Dossier Gruyère

Bulle – PAD Le Terraillet

Fin 2022, Bulle a mis à l'enquête un plan d'aménagement de détail (PAD) pour la zone du Terraillet. Le projet consiste dans la création d'un quartier de presque de 250'000 m² de surface de plancher sur une parcelle de 150'000 m² . Le projet consiste en un mix de logements et de zone d'activités. L'ATE a fait opposition à ce PAD pour demander la réduction du nombre de places de parc, l'augmentation du nombre de places de stationnement vélos, la mise en place d'une zone de rencontre sur la route traversant le quartier, et que l'accès en transports publics soit fait préalablement à

l'installation des habitant·es. Bulle voulant faire de cette zone un quartier ayant des espaces publics généreux et de qualité, il nous semblait nécessaire d'aller encore plus loin dans cette volonté affichée.

Alexis Barrière

Dossier Lac

Chiètres – Recours PAD Stockacker

L'ATE, section Fribourg a fait recours auprès de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), contre la décision du Conseil Communal de Chiètres de lever notre opposition. Nous demandons au canton de mettre les conditions suivantes à l'acceptation du plan d'aménagement de détail (PAD) :

- Les itinéraires piéton·es et cyclables jusqu'aux arrêts de bus et jusqu'à la gare sont planifiés, raccourcis et améliorés. Cette planification devrait être accompagnée de mesures incitatives.
- Le niveau de qualité de desserte en transports publics doit être clarifié. Selon l'ATE, section Fribourg l'accès en transport public actuel est de niveau E pour l'ensemble du site.
- Les exigences du plan directeur cantonal des transports pour la qualité de desserte en transport public (niveau D) est respectée pour l'ensemble du quartier avant l'installation des premiers habitants.
- Le nombre maximal de places de stationnement est fixé dans le règlement.

Nous avons également suggéré sans succès à la Commune et aux promoteurs de considérer la construction d'un quartier à stationnement réduit : <https://habitat-mobilitedurable.ch>.

Prisca Vythelingum

Dossiers Sarine

Prise de position sur l'avant-projet de couverture de l'autoroute sur le secteur Chamblieux-Bertigny

L'ATE, section Fribourg est fondamentalement opposée à ce projet qui soutient clairement une forme de mobilité désuète et néfaste pour l'environnement et le climat.

Nous saluons cependant le fait que des mesures soient prises pour réduire les dépassements des normes bruit dans le secteur concerné. Il est plus que temps !

Pourtant, le dossier d'avant-projet ne présente pas la situation actuelle. Il est indispensable que celle-ci soit exposée dans le dossier prévu pour l'enquête publique. Nous considérons que la réduction du bruit pourrait être atteinte par une simple limitation de la vitesse à 80 km/h. Cette mesure simple et efficace éviterait une augmentation significative des émissions sonores au niveau des portails Nord et Sud et permettraient à l'État de Fribourg d'investir dans des projets du futurs au lieu d'investir dans une forme de mobilité dépassée, néfaste pour le sol, l'air, l'eau et le climat.

Si le canton de Fribourg veut tenir compte de l'urgence climatique et de la mort du vivant, il doit optimiser les surfaces constructibles existantes et assurer rapidement une infrastructure suffisante pour accueillir les nouveaux usagers de la mobilité active et des transports publics.

Un projet est durable s'il construit sur l'existant et n'utilise aucune nouvelle surface cultivable. Notre prise de position complète se trouve [ici](#).

Prisca Vythelingum

Opposition PAD – Gare 1, Fribourg Ville

En avril 2022, la Ville de Fribourg a mis à l'enquête le dossier de la requalification de la place de la Gare et de ses abords. Malgré le fait qu'il s'agisse d'un projet qui répond à nos demandes, à savoir fermer un axe à la circulation en prévoyant un transfert modal et une non augmentation de la circulation, l'ATE, par la voix de sa section Fribourg, y a fait opposition. Nous avons demandé que la Ville de Fribourg s'engage à faire des comptages 1 an, 3 ans et 5 ans après la fermeture de l'Avenue de la Gare à la circulation, dans les zones pour lesquelles les études de circulation avaient recommandé des mesures d'accompagnement, et que la ville s'engage à renforcer les mesures de compartimentage jusqu'à assurer au minimum une stabilité du trafic journalier moyen (TJM) dans ces zones si la circulation devait augmenter.

Gérald Collaud

Piste cyclable sur la rue de Jura, ville de Fribourg

La ville de Fribourg a modifié l'aménagement cyclable de la route du Jura, en direction de Fribourg. L'ancienne bande cyclable, auparavant sur la route et prise en étau au niveau des passages piéton·nes en raison de rétrécissements de la chaussée liés à l'îlot central pour piéton·nes, a été déplacée sur le trottoir. Cet aménagement à l'avantage d'offrir au cycliste un aménagement cyclable continu pour les cyclistes sur ce tronçon. Cependant, la couche supérieure de bitume dont le trottoir a été pourvu est irrégulière, et plusieurs cyclistes nous ont rapporté que de rouler dessus est désagréable.

S'ajoute le fait que la réinsertion des cycles sur la chaussée n'est pas optimale : la piste cyclable rejoint la chaussée sur un tronçon rectiligne, et la seule indication pour l'automobiliste de l'arrivée de la piste cyclable sur la chaussée est un marquage au sol, qui n'est pas bien visible selon les conditions météorologiques.

Nous avons de ce fait écrit à la ville de Fribourg pour demander :

- d'améliorer le confort de la piste cyclable en corrigeant la couche de bitume.
- De prévoir un aménagement au niveau de la réinsertion qui assure la sécurité des cycles indépendamment de la météo, par exemple en y aménageant un îlot.

Andréa Felder

Déneigement sur le trottoir du Pont de Pérolles

Au mois de décembre, un membre de l'ATE a informé le comité qu'après les chutes de neige, le trottoir du pont de Pérolles entre Fribourg et Marly était souvent très mal déneigé, voire pas du tout, alors que la chaussée pour les véhicules était rapidement dégagée. L'ATE, section Fribourg, a alors écrit à la Section entretien des routes du Service cantonal des ponts et chaussées. Nous leur avons signifié que nous trouvions cette situation dangereuse pour les piéton·es qui empruntent ce trottoir, et avons demandé qu'une solution soit trouvée avec les communes concernées pour améliorer le déneigement de ce trottoir. Le 23 décembre, la Section entretien des routes a répondu que le service hivernal sur ce pont était assuré par la commune de Marly, les coûts étant pris en charge par le service des Ponts et Chaussées, et a précisé que, jusqu'à présent, cette façon de procéder avait fonctionné à satisfaction. Le service de l'entretien des routes de la Commune de Marly a reçu une copie de cette réponse. Ceci explique peut-être que lors des chutes de neige ultérieures, le trottoir

était très bien dégagé.

Jacques Monnard

Dossiers Singine

Route cantonale Chrüz - Alterswil-Planfayon

La section fribourgeoise de l'ATE a fait opposition contre ce projet parce que la coordination avec les mesures de protection contre le bruit n'est pas assurée et que les exigences de la loi fédérale sur les voies cyclables ne sont pas respectées. Cette loi exige que les pistes cyclables soient sécurisées et si possible séparées du trafic motorisé et des piéton·nes. Un itinéraire cyclable marqué uniquement par une bande colorée sur une route très fréquentée où la vitesse maximale est de 80km/h n'est ni sûr ni confortable, surtout pour les enfants et les cyclistes peu expérimenté·es. Aussi, l'ATE, section Fribourg a demandé dans son opposition :

- que les pistes cyclables prévues hors agglomération soient physiquement séparées ;
- que la vitesse en localité soit réduite à 30km/h ;
- qu'une réduction locale de la vitesse de 80km/h à 60 km/h soit introduite à chaque carrefour hors agglomération et en particulier aux carrefours de Beniwil/Gluntacher (km 21+500) et de Beiniwil/Breita (km 22+000) ;
- que les responsables du projet réfléchissent à la possibilité de mettre en place un tourner-à-gauche indirect avec des feux de signalisation uniquement pour les cyclistes, ce qui pourrait constituer une solution à certains carrefours dangereux hors agglomération.

Prisca Vythelingum

Commissions et groupes de travail

Grand Conseil du canton de Fribourg

Le Grand Conseil fribourgeois a été saisi d'un bon nombre d'objets en lien avec la mobilité et la protection du climat durant l'année 2022. Il s'agit ici d'un aperçu, sachant que tous ces objets n'ont pas encore reçu de réponse.

En premier lieu, il faut signaler le débat sur l'initiative pour la gratuité des transports publics qui a donné lieu à de vifs échanges mais s'est conclu sur un rejet. En guise de contre-projet, un mandat interpartis a été déposé pour encourager le recours aux transports publics et le transfert modal. Les mandataires souhaitent qu'au moins un million de francs soient destinés à des abaissements ciblés pour les bas revenus. Une suite est encore attendue.

La sécurité des usagers et des usagères de la route a aussi suscité des interventions. Deux députés ont déposé une motion pour que la loi sur la mobilité, éventuellement la loi scolaire, soient modifiés afin de clarifier l'utilisation de bus de ligne pour le transport scolaire. A la suite d'une décision du Tribunal cantonal, les motionnaires concluent que les bus articulés, même équipés de ceintures, ne satisfont pas aux critères de sécurité requis pour les dessertes scolaires, même si ces véhicules sont adéquats pour les transports de ligne. Pourtant, certaines lignes régionales desservies par des bus articulés assurent le transport scolaire. Cet imbroglio n'est pas encore démêlé.

La sécurisation des pistes cyclables en lien avec le réaménagement de l'axe ferroviaire de la Tour-de-Trême à Broc a été interrogée par des députés férus de vélo. L'occasion aussi de questionner la réalisation de la planification cyclable cantonale : pour ce faire, le canton a mis sur pied un Team Vélo à la Direction du développement territorial, des

infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Composé de collaborateurs et collaboratrices de Service de la mobilité (SMo) et du Service des ponts et chaussées (SPC), ce Team Vélo est aussi évoqué dans une autre question en lien avec l'annonce d'aménagements routiers dangereux. Il s'agit ici de savoir si celui-ci est interpellé par la police lorsqu'elle constate de tels aménagements et des accidents en lien avec ceux-ci. L'idée des députés est de proposer l'instauration d'un formulaire d'annonce en ligne. Le Conseil d'État n'a pas encore donné suite à cet objet. Pas plus qu'à la demande de députés d'élaborer un plan de mobilité pour l'administration cantonale et les établissements dans lesquels l'État détient des parts. De tels plans sont demandés par la loi sur la mobilité pour toute entreprise et collectivités qui emploient 50 personnes ou plus.

Les limitations de vitesse font aussi débat. Pour certains députés, il faut assurer la limite à 50 km/h sur les routes cantonales qui assurent la liaison entre les régions. Alors que pour d'autres, il faudrait fluidifier le trafic dans les localités en adoptant la limite à 40 km/h. Cette dernière proposition nécessite une clarification de compétence entre le canton et la Confédération. Affaires à suivre.

Le canton de Fribourg a adopté un Plan Climat cantonal en 2021, doté de 21 millions de francs. Savoir si le montant investi permet effectivement de diminuer les gaz à effet de serre (GES) est une question intéressante à laquelle l'État a partiellement répondu. En effet, la méthodologie pour calculer ces effets doit encore être définie. C'est aussi la méthodologie qui fait défaut à l'État pour calculer la réduction des GES pour ses investissements de plus de cinq millions. Mais cela n'a pas découragé le Grand Conseil qui a approuvé un postulat demandant qu'une étude soit menée dans ce sens. Un dernier objet intéressant a été déposé encore en 2022 et a obtenu une réponse en début de cette année : il s'agit d'une question concernant

le financement des mesures d'accompagnement en lien avec les routes de contournement. Sur le point de savoir si leur financement est un prérequis pour l'approbation du financement cantonal, le Conseil d'État répond par la négative. Ces mesures sont dépendantes de chaque projet ; leur suivi est assuré par la procédure d'infrastructure de mobilité, une convention, une inscription au Plan d'aménagement local (PAL) ou une autre procédure.

Sophie Tritten

Conseil général de la Ville de Fribourg

Gérald Collaud est élu au Conseil général de la Ville de Fribourg depuis 2 ans. Cela lui permet de soutenir, entre autres, des thèmes importants pour l'ATE par l'intermédiaire de postulats, questions ou amendements. Quelques exemples de postulats : "intégrer systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la planification des chantiers en ville de Fribourg", "étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo", ou encore "étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos (abris, arceaux à vélo, ...)".

Plus spécifiquement pour les piéton•nes, une question, soutenue par la majorité des partis, a été posée au conseil communal concernant la suppression de l'arrêt Beauregard. La ville s'est engagée soutenir le maintien de cet arrêt auprès de l'Agglo. Enfin, un amendement a été accepté par le conseil général en faveur de l'achat de camions poubelles électriques et non pas diesel comme il était prévu initialement.

Dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg, il y a eu, entre autres, une question sur la situation insatisfaisante pour les cycles à la route Jo Siffert, le projet de dépôt d'un postulat pour une station vélo à

Bouguillon, et encore la mise en place des cartes isochrones aux arrêts de bus dans le but de favoriser la marche dans l'Agglo.

Gérald Collaud

Commission "Mobilité douce" de la Ville de Fribourg

Comme chaque année, nous avons tenu deux séances de la commission Mobilité Douce de la Ville de Fribourg. La ville a présenté aux membres différents projets réalisés ou en cours pour 2022.

Dans les projets en cours, retenons en particulier : l'adaptation des arrêts de bus à la loi sur les handicapés (Lhand), la mise à 30km/h des routes principales, l'aménagement de la rue Botzet, et l'aménagement de l'espace devant l'entrée de la piscine de la Motta. A relever aussi l'usage toujours accru des publifiques avec 500 et 800 transactions par jour concernant 300 à 400 vélos, avec au total 50 stations.

Dans les réalisations, on peut mettre en évidence : l'inauguration au centre-ville de la zone piétonne étendue, la mise en place d'un abri vélo de 140 places à l'Ancienne Gare, une piste de bus et vélo sur la Rte du Jura, et le compartimentage du quartier de Gambach avec une borne rétractable qui est en service aux heures de pointe. Pour le futur, la commune prévoit le début des travaux du carrefour Richemond à mi-mars, 2023, et la création d'une vélo-station sous la poste principale de Tivoli, avec 150-200 places.

Les membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leurs requêtes, comme par exemple d'effectuer un nouveau test sur le passage piétons situé sur le plateau de Pérolles, secteur UniFR, ou leur avis, par exemple dans le cadre de la suppression des feux au carrefour Bvd Pérolles - Rue du Botzet. L'ATE apprécie particulièrement la possibilité qui est offerte par cette commission d'interagir et d'être

informée sur les nombreux projets de la Ville de Fribourg.

Gérald Collaud

Commission consultative du développement durable (CCDD)

La commission du développement durable s'est réunie deux fois en 2022 en mai et en octobre pour évoquer, entre autres, les sujets suivants :

- la [Banque Alimentaire Fribourgeoise \(BAF\)](#) a été mise en place car pendant la crise sanitaire, l'augmentation des demandes de repas gratuits ou de cabas de nourriture a permis de constater qu'il manquait des structures dans le Canton pour centraliser ces demandes. Le but de la BAF est de concentrer la réception des denrées alimentaires consommables sur un seul point commun pour les redistribuer après.
- Le [bilan de la stratégie du développement durable à l'État de Fribourg](#) et certains projets en cours ont été présenté et discuté.
- La Commission a pu donner son avis sur le l'[Antenne des Quartier Durables](#) qui est un des projets phare de la stratégie Développement durable du canton et réfléchir ensemble à des pistes pour susciter une «culture de la durabilité» au sein de l'État.

Prisca Vythelingum

Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)

La commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT) s'est réunie quatre fois en 2022 afin de discuter entre autres, de la mise en œuvre de l'obligation légale de délimiter et protéger les

Espaces réservés aux eaux (ERE). La Commission a également été informée sur l'état des travaux réalisés par Team-Vélos et sur les principes juridiques des plans d'aménagement de détail (PAD). Elle a commencé à évoquer le rôle du pouvoir législatif dans l'aménagement du territoire fribourgeois et les ajustements légaux nécessaires.

Prisca Vythelingum

Comment nous soutenir ?

Nous vous remercions d'avance de soutenir directement notre section par une aide bénévole ou par un don sur notre compte à la BCF CH 22 0076 8300 1671 1000 6

Site internet, newsletter, Facebook

Newsletter : Si vous désirez être régulièrement informés de nos activités, il suffit de vous inscrire à notre newsletter à l'adresse : info@ate-fr.ch

Site internet : www.ate-fr.ch

Facebook : <http://www.facebook.com/ate.vcs.fr>

Contact

ATE Association transports et environnement, Section Fribourg,
Route de la Fonderie 8C, 1700 Fribourg

Tél. : 079/ 559 10 40

E-mail : info@ate-fr.ch

Remerciements

Nous remercions chaleureusement nos rédacteurs et rédactrices, nos relecteurs et relectrices bénévoles, ainsi que les membres du comité.

Pour vos
déplacements
de la semaine,
les **TPF** vous
y **emmènent**



tpf.ch

